

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Caen



Hervé GUILLOU
Président du tribunal
administratif de Caen



Effectifs de la juridiction :

29

personnes dont :

13

magistrats

16

agents de greffe
et aides à la décision

Avec 2 831 affaires enregistrées, l'année 2022 s'inscrit dans la moyenne des cinq dernières années, hors période Covid. Si le contentieux fiscal est toujours en diminution (de 48% au cours des cinq dernières années), le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement poursuit sa progression (+ 27% au cours des cinq dernières années). Le contentieux des étrangers demeure le plus volumineux (29,5% du total). Il est toutefois en baisse de 7,5% par rapport à 2021.

Le fort renouvellement de l'effectif des magistrats au cours des trois dernières années n'a pas permis au tribunal de maintenir ses trois chambres en activité et d'apporter une réponse adaptée, en terme quantitatif, à la demande de justice qui lui est adressée. Toutefois les contentieux prioritaires, notamment l'urbanisme/environnement, sont traités dans des délais conformes aux standards nationaux. L'arrivée de cinq nouveaux magistrats au cours de l'année 2022 devrait permettre à terme de revenir à un niveau d'activité satisfaisant. La réduction des affaires en instance depuis plus de deux ans constitue la priorité des années à venir.

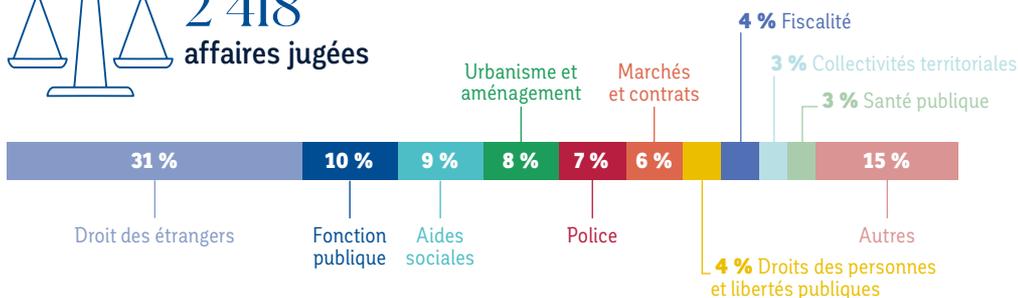
La transition numérique se consolide. En 2022, comme en 2021, 80% des recours déposés au tribunal administratif de Caen ont été enregistrés de manière dématérialisée via l'application Télérecours. L'application Télérecours Citoyens attire toujours plus de requérants.

La procédure de médiation progresse. En 2022, 60 médiations ont été engagées à l'initiative du tribunal et sur les 43 médiations qui se sont achevées, 24 ont abouti à un accord.

2022 en chiffres



2 418
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



294

affaires jugées en urgence (référés)

-1 % par rapport à 2021



9 mois et 9 jours

de délai moyen de jugement

-1 jour par rapport à 2021



78,7 %

des recours déposés par téléprocédure

39,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



73,6 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



67

médiations engagées

55 % de taux de réussite